

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

## Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

### Déclaration du groupe de la CFDT

Le gouvernement a soumis au Conseil pour avis le projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique de développement et de solidarité internationale.

Comme le propose l'avis, la CFDT et l'UNSA souhaitent que le projet de loi soit plus explicite quant aux objectifs de la politique d'aide au développement, en précisant notamment :

l'importance de la défense des droits de l'Homme, des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux, culturels et des libertés fondamentales ;

- la nécessité d'une définition de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) comme la « Responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des organisations ». À ce titre, la CFDT et l'UNSA se félicitent que le projet de loi inscrive la RSE comme une constante de la politique de développement.

L'avis propose une véritable hiérarchisation des secteurs d'intervention autour de deux grands axes :

- le combat pour l'éradication de la pauvreté au travers de la lutte contre la faim par la consolidation de l'agriculture vivrière, le renforcement des actions en matière de santé et de protection sociale et l'éducation ;
- l'appui au décollage économique des pays pauvres par, notamment, une concentration des efforts sur la mise en place d'infrastructures, l'accélération de la marche vers une économie verte et inclusive.

À l'occasion de l'avis du CESE sur la place des ONG françaises face aux défis du développement, la CFDT et l'UNSA avaient pointé les faiblesses de la politique française de développement :

- faiblesse du pilotage de la politique publique de développement : trop d'acteurs sans cohérence et concertation, et forte concurrence entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances ;
- faiblesse également dans l'allocation des moyens du fait de l'absence d'arbitrages stratégiques ;
- faiblesse enfin, dans l'évaluation globale de la politique publique de développement.

Mais, comme le souligne l'avis, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale devrait contribuer à la cohérence de la politique de développement de la France.

S'agissant de la transparence de la politique de développement, l'avis propose, à juste titre, une plus grande traçabilité de l'aide à toutes les étapes du processus d'allocation des fonds, indissociable d'une lutte renforcée contre la corruption et l'évasion fiscale.

La CFDT et l'UNSA soutiennent, par ailleurs, la proposition de l'avis en faveur d'un système renouvelé d'évaluation annuelle de l'aide octroyée, fondé sur une série d'indicateurs qualitatifs. Nous regrettons, toutefois, que la France n'utilise pas l'instrument international d'évaluation, intitulé « Initiative internationale pour la transparence de l'aide ».

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.